



Berne, le 14.11.2018

Communiqué de presse 1156

L'agriculture de montagne a besoin de conditions cadres adaptées

La vue d'ensemble de la politique agricole 2022+ du Conseil fédéral, présentée en novembre 2017, a été vivement critiquée par le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB), ainsi par le Parlement et d'autres associations. Suite l'ouverture de la consultation de la PA 2022+, aujourd'hui, la Confédération a largement pris en compte les critiques qui ont été formulées. Selon le SAB, ce projet fournit une base de discussion pour le développement de l'agriculture de montagne. Il est cependant clair que certains ajustements sont nécessaires, en particulier dans le domaine des améliorations structurelles et du maintien de l'agriculture à temps partiel.

Le SAB remarque avec satisfaction que les questions d'ouverture des marchés ne font plus partie du paquet agricole 2022+. Le système actuel est globalement maintenu, ce qui facilite la planification stratégique pour les familles paysannes. L'introduction d'une contribution d'exploitation, qui contribue à simplifier les tâches administratives, est également la bienvenue. Les régions de montagnes constatent avec satisfaction que les mesures prévues sont davantage orientées vers les besoins des régions. Toutefois, ces dernières ne doivent pas entraîner de dépenses supplémentaires pour les cantons. Selon le SAB, il est inacceptable que la Confédération ne finance que 70 % des nouvelles stratégies agricoles régionales, alors que les 30 % restants sont transférés aux cantons.

Les infrastructures sont vitales pour le développement des régions de montagnes

Dans le cadre des améliorations structurelles, la Confédération souhaite annuler les aides au logement. Le SAB rejette cette suppression. Dans les régions de montagnes, l'entretien des infrastructures est particulièrement coûteux. Cette tâche doit donc être soutenue. Enfin, le SAB se réjouit du soutien apporté par la Confédération en faveur de la numérisation de l'agriculture ; car cela peut contribuer à accroître sa compétitivité.

Ne pas affaiblir les exploitations à temps partiel

Au sein des régions de montagnes, plus de 50% des exploitations agricoles sont gérées à temps partiel ; cette part se monte à environ 30% pour l'ensemble de la

Suisse. Ces exploitations contribuent grandement à l'entretien des paysages et à la décentralisation de l'habitat. D'autre part, la suppression des mesures destinées à la valorisation de la laine de mouton, proposée dans le PA 2022+, doit être rejetée catégoriquement. Il est également nécessaire de faciliter l'accessibilité des aides à l'investissement, pour les agriculteurs à temps partiel. Ce n'est que de cette manière qu'ils pourront continuer à remplir leur mandat constitutionnel.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national, Tél. 031 382 10 10